

Loi n°2012-347 du 12 mars 2012

relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Groupe de travail thématique – 4 juillet 2012

Oriane GAUFFRE

DRH/MGS3

Juillet 2012

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

1ère partie :

Point sur la mise en œuvre de la loi n°2012-347

Textes fixant les règles pour l'organisation des recrutements réservés

Texte interministériel paru

- Décret DGAFP n°2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de catégorie A, B et C et fixant les conditions générales de ces recrutements (...)
 - Décret transversal, porté par la DGAFP (décret « cadre »)
 - Fixe les règles générales pour l'organisation de ces recrutements réservés
 - Précise l'administration auprès de laquelle les agents peuvent se présenter
 - Fixe les modalités d'examen : composition des jurys, contenu des arrêtés d'ouverture de concours, etc.
 - Précise la position administrative du lauréat durant le stage de titularisation (congé sans rémunération)

Textes fixant les règles pour l'organisation des recrutements réservés

Textes interministériels à paraître

- Circulaire d'application de la loi
 - Explicite les règles pour la détermination de l'administration auprès de laquelle les agents peuvent candidater
 - Précise les règles de nomination et de reclassement dans les corps d'intégration
 - Précise la nature des textes réglementaires à mettre en place pour permettre l'ouverture des recrutements réservés
 - Précise les modalités de concertation (avec OS) à organiser, et notamment la validation préalable par le CTM des listes des corps ouverts par le ministère dans le cadre de la loi de déprécarisation
 - Liste en annexe les corps communs ouverts (par arrêté) au niveau DGAFP et le mode d'accès retenu
 - Comprend notamment un exemple de décret ministériel « type »
- Arrêtés interministériels d'ouverture des corps de titulaire

Textes fixant les règles pour l'organisation des recrutements réservés

Textes ministériels en cours d'élaboration

- Un décret-miroir listant les corps de titulaires ouverts par le ministère ainsi que les établissements publics rattachés à chaque corps
- Un décret ministériel concernant le corps à statut particulier des ITPE
 - Sur le modèle interministériel
 - Précise notamment le champ d'application : services concernés et établissements publics rattachés aux différents concours
- Arrêtés d'ouverture des concours, fixant notamment :
 - le nombre de postes ouverts
 - le cas échéant le nombre de postes ouverts sur la liste complémentaire

Textes fixant les règles pour l'organisation des recrutements réservés

Calendrier indicatif pour les textes ministériels en cours d'élaboration

- Décret-miroir
 - Nécessite la validation préalable en CTM des corps de titulaires ouverts par le ministère
 - Groupe de travail thématique du 4 juillet : 1er échange sur les corps proposés ainsi que sur la périodicité des recrutements réservés et le nombre de postes ouverts
 - Groupe d'échanges formel : septembre
 - CTM : octobre
 - Nécessite l'avis du Conseil d'Etat (après avis du CTM)

2ème partie : Point sur le nombre de concours par corps et le nombre de postes ouverts

Stabilisation des listes d'agents potentiellement éligibles à la titularisation

- La DRH a procédé dans un premier temps à la fiabilisation des listes initiales de recensement des agents potentiellement éligibles à la titularisation
- Objectifs :
 - Identifier les vacataires éligibles grâce aux nouvelles conditions introduites dans la loi
 - Affiner les données issues des établissements publics sous tutelle avec analyse juridique des situations individuelles complexes
 - Fiabiliser la liste des agents Berkani concernés en rebalayant chaque situation individuelle pour mise à jour (présence, quotité, affectation)

Stabilisation des listes d'agents potentiellement éligibles à la titularisation

- La DRH a procédé dans un second temps à la ventilation des agents dans chaque corps de titulaire
- Critères :
 - Fonctions exercées
 - Thématique d'intervention du poste (ex : biodiversité, aménagement, etc.)
- Attention : données de répartition sont une base de travail indicative
 - Certaines fonctions peuvent relever de 2 corps
 - Le choix du concours et du corps d'accueil revient à l'agent
 - Certains agents éligibles n'ont financièrement pas intérêt à être titularisés

Modalités d'accès aux recrutements réservés

- Répartition indicative des agents éligibles par corps ouverts au recrutement réservé (sur un total de 651 agents éligibles sur des corps ouverts par le ministère ; grande majorité éligible dès la 1ère année)

Catégorie FP	Corps de titulaires	Nombre d'agents
A	Attachés	185
	ITPE	130
B	B administratifs	48
	B techniques	25
C	C administratifs	95
	C techniques	168

Modalités d'accès aux recrutements réservés

- RAPPEL : Types de recrutements harmonisés entre les ministères, pour chaque niveau de recrutement

Corps de catégorie A	Concours réservés
Corps de catégorie B	Examens professionnalisés
Corps de catégorie C	Recrutements sans concours (accès à l'échelle 3) ou examens professionnalisés (accès à l'échelle 4)

- Définitions :
 - Concours réservés : concours comprenant une épreuve écrite et une épreuve orale
 - Examens professionnalisés : se rapprochent des examens professionnels et ne peuvent comporter qu'un oral, avec une dimension de VAE

Types d'épreuves prévues par la circulaire et les arrêtés (en cours de finalisation à la DGAFP)

Catégorie FP	Admissibilité			Admission		
	Nature	Contenu	Durée	Nature	Contenu	Durée
A (attachés)	Ecrit	Présentation du parcours professionnel + questions destinées à valoriser le parcours	3 h	Oral	Entretien avec un jury visant à apprécier les compétences, la personnalité, la motivation du candidat et sa capacité à exercer les fonctions dévolues niveau du corps	30 min
B (administratifs et techniques)	-	-	-	Oral + support : dossier RAEP à transmettre avant l'épreuve	Entretien avec un jury visant à apprécier les compétences, la personnalité, la motivation du candidat et sa capacité à exercer les fonctions dévolues niveau du corps	30 min
C (administratifs et techniques) Accès à l'échelle 3	-	-	-	Dossier examiné par une commission de sélection	Formulaire d'inscription, lettre de candidature, CV	-

Proposition concernant la périodicité des recrutements réservés pour chaque corps

Catégorie FP	Corps	Au titre de 2012	Au titre de 2013	Au titre de 2014	Au titre de 2015
A	Attachés	X	X	X	X
	ITPE	X	X	X	X
B	B administratifs	-	X	X	X
	B techniques	-	X	X	X
C	C administratifs	X	-	-	X
	C techniques	X	-	-	X

Proposition concernant le nombre de postes ouverts pour chaque corps

- Pourcentage de poste ouverts dans chaque corps de titulaires (par rapport au nombre total d'agents éligibles pouvant prétendre à entrer dans le corps)

Catégorie FP	Corps de titulaire	% postes ouverts sur la liste principale au titre de 2012	% postes ouverts sur la liste principale au titre de 2013	% postes ouverts sur la liste principale au titre de 2014	% postes ouverts sur la liste principale au titre de 2015
A	Attachés	50 %	25 %	0 %	25 % + liste complémentaire à adapter
	ITPE	50 %	25 %	0 %	25 % + liste complémentaire à adapter
B	B admin.	-	100 % + liste complémentaire	A déterminer en fonction du nombre d'agents ayant échoué	
	B tech.	-	100 % + liste complémentaire	A déterminer en fonction du nombre d'agents ayant échoué	
C	C admin.	100 % + liste complémentaire	-	-	A déterminer en fonction du nombre d'agents ayant échoué
	C tech.	100 % + liste complémentaire	-	-	

Proposition concernant le nombre de postes ouverts pour chaque corps

- Nombre de postes indicatif ouverts dans chaque corps de titulaires

Catégorie FP	Corps de titulaire	% postes ouverts sur la liste principale au titre de 2012	% postes ouverts sur la liste principale au titre de 2013	% postes ouverts sur la liste principale au titre de 2014	% postes ouverts sur la liste principale au titre de 2015
A	Attachés	93 postes	47 postes	-	47 postes + liste complémentaire à adapter
	ITPE	65 postes	33 postes	-	33 postes + liste complémentaire à adapter
B	B admin.	-	48 postes + liste complémentaire	A déterminer en fonction du nombre d'agents ayant échoué	
	B tech.	-	25 postes + liste complémentaire	A déterminer en fonction du nombre d'agents ayant échoué	
C	C admin.	95 postes + liste complémentaire	-	-	A déterminer en fonction du nombre d'agents ayant échoué
	C tech.	168 postes + liste complémentaire	-	-	

Questions diverses



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

FIN



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr